

Protégez vos proches même après votre départ!

L'assurance frais funéraires vous permet de laisser à vos proches la paix d'esprit qu'ils méritent, dans les moments les plus difficiles. N'ajoutez pas à l'émotion, la lourdeur des soucis financiers.

Informez-vous davantage sur les différents produits et services d'assurances frais funéraires!



Fournisseur reconnu par la corporation des thanatologues du Québec (CTQ).

Ces produits sont approuvés par décret, par le gouvernement du Québec.



aristo
Cabinet de services financiers

Nous joindre :
(418) 998-4011
info@aristoassurance.ca
aristoassurance.ca

Partenaire officiel de :

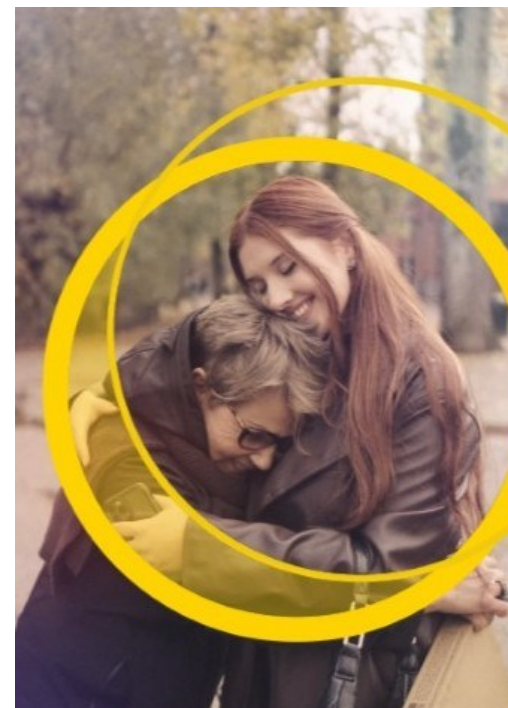


Membre de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

©Tous droits réservés 2023

**Document à titre informatif. Le contrat prévaut sur celui-ci.*

Assurance frais funéraires



*La tranquillité d'esprit pour vous
et vos proches*

Qu'est-ce que l'assurance frais funéraires?

C'est un produit d'assurance vie, qui permet de faire une planification funéraire. C'est aussi un **hybride** entre une assurance vie, un placement et une planification funéraire.

Pourquoi prendre une assurance frais funéraires?

- Pour faire une planification funéraire et **garantir** les prix auprès des salons partenaires.
- Pour **protéger** ses exécuteurs testamentaires.
- Pour la **tranquillité d'esprit** à vous et à votre famille.

Avantages

- Permet de faire un **paiement unique** ou des **paiements mensuels** qui **cessent au décès** ou avant, selon la durée du terme choisie (*1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans ou à vie*).
- Permet de faire des **changements** dans la planification funéraire **sans pénalité**.
- **Garantie incluse**: le conjoint (décès accidentel) **ou** un enfant / petit-enfant (moins de 25 ans / décès accidentel **ou** mort naturelle), **est couvert** si décès avant l'assuré.
- Choix du capital assuré jusqu'à **50 000\$**. Permet **d'inclure d'autres frais**, ex: *lot, fleurs, urne, pierre tombale, réception, héritage,...*
- La prime n'est pas incluse dans les actifs du client si admis en **CHSLD**.
- Permet de **conserver** une partie des **intérêts**, contrairement à une fiducie.

- Capital **croissant** annuellement.
- **Acceptation garantie**, aucun examen médical requis.
- Réclamation payée en moyenne **72h** après le décès.
- Pour certains produits d'assurance, la compagnie **rembourse** les **primes et les intérêts**, si **annulation**.
- Possibilité **d'ajouter des garanties** :
 - **Service de documents finaux** : Assistance à l'exécuteur testamentaire lors du décès et restauration d'identité et de crédit suite à un vol d'identité.
 - **Retour à domicile** : Rapatriement du corps si décès à plus de 100 km du lieu du domicile.

